



ne touche pas mon planning

Le respect des plannings : une exigence absolue !

Si les personnels hospitaliers n'avaient qu'un seul vœu à formuler en ce début d'année, ce serait sans aucun doute celui du respect absolu de leur tableau de service. Les rappels sur repos, les permutations intempestives matin, midi, nuit, les déplacements de repos, le report des congés, les heures supplémentaires imposées et non payées ou non récupérées, sont devenues insupportable et malheureusement un mode institutionnalisé de management des plannings.

Comment organiser sa vie alors que l'agent reste à la disposition de son employeur quasiment 24h sur 24 heures, que reste-t-il du respect de la vie privée et de ses périodes de repos ?

Comment s'investir dans son travail quand celui-ci maltraite autant la vie privée et que l'institution n'est ni à l'écoute des revendications ni bienveillante pour les agents ?

Le désinvestissement et ou l'augmentation de l'absentéisme ne sont-ils donc pas une manière de se protéger ?

Ah si les têtes pensantes se mettaient à penser !

L'absentéisme dans nos hôpitaux est depuis plusieurs années en nette augmentation. Les causes ne sont pas pour autant réellement recherchées et malheureusement les politiques condamnent sans discernement les agents, pointant du doigt les abus et la démotivation des personnels. Les seules réponses qu'ils souhaitent mettre en œuvre relèvent de la sanction, à savoir des jours non payés (jours de carence) et la multiplication des contrôles.

Mais la vraie question que devraient se poser ces spectateurs énervés du mal être hospitalier serait de comprendre pourquoi d'années en années les agents sont de moins en moins motivés pour exercer un métier qu'ils ont pourtant choisi. Cela nécessiterait une analyse des politiques de santé qu'ils ne souhaitent pas mener tellement le résultat paraît évident. Comme pour l'instauration des GHT, seuls les économies financières guident leur décisions. La qualité des soins comme la QVT ou la prévention des risques psychosociaux, ne sont que des épouvantails qu'ils agitent pour se donner bonne conscience.



Des solutions ! Les vœux de FO-santé

Le respect de l'organisation du travail, et donc des tableaux de service, est essentiel pour que l'agent se rende totalement disponible à son poste de travail.

Mais qui dit organisation, dit management, car les seuls responsables de l'organisation du travail sont tout d'abord les directeurs d'établissements qui donnent les moyens et les directions des soins qui les répartissent. Ces moyens découlent bien évidemment de l'ONDAM

(L'Objectif National de dépenses de l'Assurance Maladie) et il ne serait pas juste ici de rendre pour seuls responsables les directeurs d'établissement, mais qui ne dit mot, consent !!

1- Un tableau de service doit tenir compte des charges de travail et définir pour chaque amplitude le nombre d'agents qui doivent être présents pour la réaliser dans des conditions de qualité satisfaisantes. Ceux qui n'entreprennent pas cette étude s'écarte du travail de qualité.

2- Ainsi définie cette organisation doit être scrupuleusement respectée. Le fait de déplacer un agent dans cette organisation, déporte le problème posé mais ne règle en rien la situation puisque cet agent déplacé devra à son tour être remplacé. Et ainsi de suite. C'est une sorte de fuite en avant qui conduit à une désorganisation totale du travail et qui déstabilise la vie privée des agents. Tout le monde est perdant.

Lorsqu'un agent est absent soit :

- **il est remplacé par des agents disponibles**, c'est à dire des agents qui sont dans un pool de remplaçant ou qui, comme au CHU de Montpellier, sont portés volontaires en dehors de leur planning sur des périodes déterminées pour réaliser des remplacements dans la limite des heures supplémentaires imposées par la réglementation. (180 heures par an et par agent- article 15 du décret n°2002-9 du 4 janvier 2002)
- si le remplacement n'est pas possible (*mauvaise organisation en amont*) **la charge de travail doit être réduite en conséquence comme s'y sont engagés les employeurs hospitaliers** dans le protocole d'accord sur la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique : « *Les employeurs publics doivent également s'assurer de l'adéquation entre les moyens et les missions.* » (axe 1-page 5)

Conclusion

Ne pas suivre cette procédure génère tous les dysfonctionnements connus à ce jour. Ainsi sabotées par le non respect des tableaux de services, les démarches qualités, de qualité de vie au Travail, de prévention des risques psychosociaux, deviennent des activités occupationnelles chronophages et inutiles.

Le respect des plannings doit devenir la priorité des priorités pour ceux qui aspirent à une meilleure qualité des conditions de travail et donc de la qualité du service public hospitalier.

C'est aussi pourquoi FO réclame depuis des mois :

- l'ouverture de négociations sur l'instauration de ratios (contraignants) lit-agent.
- une autre politique qui arrête de détruire les emplois hospitaliers (22000 suppressions de postes avec la loi Santé) et les lits d'hospitalisation,
- Une reconnaissance statutaire et financière pour les agents.

Le 7 mars grève dans tous les hôpitaux !



<http://fo-sante.org/>